



le Grand **Autunois Morvan**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----

**SEANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2018**

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°7), Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL (jusqu'à la question n° 2), Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Mmes Claude FLECHE-MOREAU, déléguée de Couches, Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Guy-François VERDIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°10), Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Saint-Forgeot, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Rémy REBEYROTTE (à partir de la question n°7), M Pascal POMAREL à Mme Régine DEVOUCOUX (à partir de la question n°2), M Hubert LOBREAU à Mme Josette JOYEUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à Mme Monique GATIER, M Patrick GUILLET à Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Emile LECONTE à Mme Claude FLECHE MOREAU, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Daniel DAUNOT à M Guy-François VERDIER, M André JARLOT à M André BONNET, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Camille JEANNIN.

ABSENTS : Mmes Pascale BILLIER, Marie-Claire TELLIER, M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Gérard TREMERAY, Xavier DUVIGNAUD, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

A – Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2018

Le conseil communautaire a approuvé le procès-verbal de la séance du 5 avril 2018

B - Compte rendu des actes accomplis.

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

C - Compte rendu des MAPA.

Le conseil communautaire a pris acte des MAPA.

1-Comptes de gestion 2017.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion 2017.

2-Comptes administratifs 2017.

Le conseil communautaire, a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2017 de la CCGAM, faisant ressortir les résultats de clôture suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget principal CCGAM	-2 877 315,75	5 315 724,61	2 438 408,86
Budgets annexes CCGAM			
Salles évènementielles	-110 671,74	167 849,35	57 177,61
SPANC	12 289,24	73 564,73	85 853,97
Abattoir	30 100,70	26 517,80	56 618,50
Immeubles productifs de revenus	-4 400,74	140 746,46	136 345,72
Aérodrome	19 955,00	3 505,12	23 460,12
ZAE	65 059,61	115 281,96	180 341,57
Salle Jean Genet	-34 360,14	19 852,78	-14 507,36

3-Affectation des résultats de l'exercice 2017 pour le SIVOM des écoliers du RPI Saint-Maurice-les-Couches, Saint-Gervais-les-Couches et Saint-Sernin-du-Plain.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la reprise des résultats 2017 du SIVOM des écoliers du RPI Saint-Maurice-les-Couches, Saint-Gervais-les-Couches et Saint-Sernin-du-Plain.

4-Demande d'autorisation de conventionnement entre la CCGAM et la Boutique de Gestion des Entreprises (BGE) pour l'accompagnement des porteurs de projets.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention d'accompagnement des porteurs de projet entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et BGE Perspectives.

5-Demande d'autorisation de conventionnement entre la CCGAM et Potentiel 71 pour l'accompagnement des porteurs de projets.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention d'accompagnement des porteurs de projet entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et Potentiel 71.

## 6- Ressources humaines :

### a-Présentation des actions de formation 2018

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les actions de formation pour l'année 2018 telles qu'elles ont été validées par le comité technique du 14 mai 2018.

### b-Création et composition d'un Comité Technique Commun entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a :

- approuvé la création d'un Comité Technique Commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois-Morvan.
- précisé que le Comité Technique commun entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois-Morvan sera placé auprès de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.
- désigné Madame la Présidente de la Communauté de Communes et du Centre Intercommunal d'Action Sociale comme présidente du Comité Technique CCGAM/CIAS.
- fixé le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au Comité Technique.
- décidé du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants élus de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants pour le Comité Technique.
- validé la répartition des sièges des représentants des deux établissements publics comme suit :
  - Pour la CCGAM : 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants,
  - Pour le CIAS : 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant.
- -décidé que le Comité Technique recueillera l'avis des représentants des deux établissements publics.

### c-Création et composition d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a :

- approuvé la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois-Morvan.

- précisé que le CHSCT commun entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois-Morvan sera placé auprès de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.
- désigné Madame la Présidente de la Communauté de Communes et du Centre Intercommunal d'Action Sociale comme présidente du CHSCT commun CCGAM/CIAS.
- fixé le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.
- décidé du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants élus de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants pour le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.
- validé la répartition des sièges des représentants des deux établissements publics comme suit :
  - Pour la CCGAM : 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants,
  - Pour le CIAS : 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant.
- décidé que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, recueillera l'avis des représentants des deux établissements publics.

#### 7-Dénomination de la nouvelle bibliothèque et des différentes salles.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a dénommé la nouvelle bibliothèque : Bibliothèque Bussy-Rabutin.

Le conseil communautaire a dénommé la salle adulte du niveau 1 : Salle Léon et Jules Magnard.

Le conseil communautaire a dénommé la salle Jeunesse du 1<sup>er</sup> étage : Salle Lucette et Jean Quignon.

Enfin, le conseil communautaire a dénommé la salle d'exposition attenante au fonds ancien : Salle Henriette Marguerite.

#### 8-Convention avec le Conseil Départemental de Saône et Loire pour le financement du Conservatoire de Musique du Grand Autunois Morvan.

Le conseil communautaire a validé, à l'unanimité, la convention 2018 avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire relative au financement du Conservatoire de Musique à rayonnement intercommunal du Grand Autunois-Morvan dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques.

#### 9-Autorisation de lancement et de signature de l'appel d'offres relatif à la fourniture de denrées alimentaires.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de denrées alimentaires du service de restauration collective.

### 10-Constitution d'une Société Publique Locale d'Aménagement.

Le conseil communautaire, a décidé, à l'unanimité, la constitution d'une société publique locale régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, dénommée SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT, d'une durée de 99 ans et dont l'objet social est l'étude, la réalisation et la gestion :

1) d'opérations d'aménagement concourant :

- . à la mise en œuvre d'un projet urbain,
- . à la mise en œuvre d'une politique de transport en commun, de mobilité, de stationnement,
- . à la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat,
- . au maintien, à l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- . au développement des loisirs et du tourisme,
- . à la réalisation d'infrastructures ou d'équipements publics,
- . à lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux,
- . au renouvellement urbain, à la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et des espaces naturels.

2) d'opérations de construction ou de réhabilitation :

La société pourra intervenir sur tous immeubles, bâtiments et ouvrages de toutes natures, tant pour ce qui concerne leur construction que leur amélioration, leur rénovation, notamment énergétique, leur gestion que leur entretien.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a

- approuvé, les statuts de la SPL et autorisé leur signature,
- approuvé le capital social de la société à hauteur de 225 000 euros, libéré en une fois, dans lequel la participation de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan est fixée à 12 000 euros,
- autorisé Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents ayant délégation à signer les bons de souscription et la libération des actions pour un montant de 12 000 euros, qui sera inscrit au Budget Supplémentaire 2018.
- Désigné Madame Marie-Claude BARNAY, en tant que représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires.
- Désigné Monsieur Emile LECONTE en tant que mandataire représentant le Grand Autunois-Morvan au conseil d'administration de la société.
- autorisé les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société.

### 11-Site Natura 2000 : candidature de la CCGAM à la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs du site "Forêt de ravin et landes du vallon de Canada, barrage du Pont du Roi". Désignation d'un représentant.

Le conseil communautaire a proposé, à l'unanimité, la candidature de la CCGAM à la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 "Forêt de ravin et landes du vallon de Canada, barrage du Pont du Roi".

Le conseil communautaire a désigné Madame Véronique PROST en tant que représentant de la CCGAM, pour postuler à la présidence du comité de pilotage.

12-Conseil Départemental d'Accès au Droit de Saône et Loire (CDAD):  
renouvellement de la convention constitutive et du dispositif de financement.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les termes de la convention tripartite relative au Point d'accès au droit d'Autun entre le Conseil Départemental d'Accès au Droit de Saône-et-Loire, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la Ville d'Autun.

13-Soutien au projet pédagogique de la SEGPA du collège du Vallon, ayant un rapport avec la Grande Guerre.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a attribué une subvention de 500 € à la SEGPA du collège du Vallon dans le cadre de son projet pédagogique de voyage à Verdun-sur-Meuse.

**VU POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L  
2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

A Autun, le 21 juin 2018  
La Présidente  
Marie-Claude BARNAY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. C. Barnay', with a horizontal line drawn across the middle of the signature.